

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 11 juin 2012 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Picardie

NOR : AFSR1230351A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;
Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;
Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Picardie ;
Vu l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Picardie ;
Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Picardie ;
Vu l'arrêté du 30 décembre 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Picardie ;
Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Picardie ;
Vu l'arrêté du 15 septembre 2011 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Picardie,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres des conseils de surveillance de l'agence régionale de santé de Picardie :

1. Au titre du *b* du 3^o de l'article D. 1432-15-I (Représentants des collectivités territoriales) : Mme Isabelle DEMAISON, suppléante, en remplacement de M. Christian MANABLE, désignée par l'Assemblée des départements de France.
2. Au titre du *a* du 2^o de l'article D. 1432-15-I (Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) : M. Daniel HIBERTY, titulaire, en remplacement de Mme Annie NOEL, désigné par la Confédération française démocratique du travail.
3. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, en remplacement des membres désignés par la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :
 - a) Au titre du *a* du 4^o de l'article D. 1432-15-I : M. Jean-Claude MARION, suppléant.
 - b) Au titre du *b* du 4^o de l'article D. 1432-15-I : M. Jean-Paul MENOT, suppléant.
 - c) Au titre du *c* du 4^o de l'article D. 1432-15-I : M. Jean-Marc KRUS, suppléant.

Article 2

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé des affaires sociales et de la santé.

Fait le 11 juin 2012.

*La ministre des affaires sociales
et de la santé,*
MARISOL TOURAINE